

Compte rendu de la séance du samedi 12 décembre 2015

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BOYER Patrick.

Absents Représentés : PAPAIX Yvan par GALIN Marcel, DE LA CRUZ RUEDA Alain par BOYER Patrick.

Absents excusés : Marie-Anne BONNET, SOUQUET Pierre.

Absent : Jean-François MAURETTE.

Secrétaire de séance : BOYER Patrick.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale. (périmètre de la future communauté de communes).
- 3/ Dépôts sauvages de gravats et encombrants.
- 4/ DETR 2015 : complément de dossier (voierie, trottoirs).
- 5/ Mandatement de monsieur le maire pour l'ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers.
- 6/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- 7/ Budgets commune et camping : décisions modificatives.
- 8/ Mandatements de monsieur le Maire : Appel concernant la MATT(maison d'animation) et pourvoi en cassation(BERTHOUMIEUX).
- 9/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale. (périmètre de la future communauté de communes).

La date limite de retour sur ce sujet a été fixée au 15 Décembre.

Le schéma départemental prévoit que le département de l'Ariège soit découpé en 4 communautés de communes (Couserans, Lèze/Arize, Mirepoix/Pays d'Olmes, Auzat/ Ax / Donnezan) et 1 communauté d'agglomération (Tarascon, Foix, Saverdun, Pamiers, Varilhes).

Pour ce qui nous concerne, le nouveau projet regroupe 8 communautés de communes, soit 95 communes (30000habitants). Cette communauté de communes regroupe le pays couserans, le volvestre ariégeois et le seronais. La date de mise en place est le 1 Janvier 2017.

Théoriquement, il était possible d'envisager une autre solution en proposant une communauté de communes avec Massat (5000 habitants, zone de montagne) mais vu le niveau d'endettement, cette solution n'est pas envisageable. Il semble donc plus facile de se regrouper avec la communauté de communes précédemment décrite.

La position du conseil municipal est de dire que nous aurions préféré une solution alternative prenant en compte des spécificités des zones de montagne mais en l'absence d'alternative, nous ne nous prononçons pas contre la proposition.

Vote : unanimité des membres présents ou représentés.

3/ Dépôts sauvages de gravats et encombrants.

Plusieurs dépôts sauvages de gravats et encombrants ont été constatés sur la commune (tôles, bois, ardoises, plastiques, ..). Un certain nombre de contrevenants ont été identifiés ; des courriers de mise en demeure (envoyés en RAR) pour le nettoyage des sites souillés ont été envoyés. Une société a procédé à l'enlèvement des différents matériaux déposés. Pour les autres, une plainte sera déposée en Gendarmerie.

4/ DETR 2015 : complément de dossier (voierie, trottoirs).

Dans le cadre des travaux pour le réaménagement des trottoirs entre le pont des Bains et le pont du Midi et la mise en conformité aux normes PMR, un dossier DETR a été présenté. Ce dossier n'a pu être examiné par la commission des mois de Novembre et Décembre (manque de plans, manque d'informations) et le dossier a été clôturé.

De plus, de nombreux travaux supplémentaires ont été rajoutés pour se conformer aux différentes normes en vigueur. Le montant actuel des travaux est de l'ordre de 77674 (le montant initial des travaux avait été estimé à 34360EUR).

Un nouveau dossier DETR correspondant à ces travaux sera présenté pour 2016.

5/ Mandatement de monsieur le maire pour l'ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers.

Le conseil municipal décide de donner mandat à Mr le Maire pour l'ouverture des stations de ski de Guzet et de l'Hers.

Il est aussi suggéré d'envoyer un courrier à la préfecture pour proposer de simplifier cette méthodologie et circuit de signatures pour l'autorisation d'ouverture des stations.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Il est décidé de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'Eglise (119.55€)

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Budgets commune et camping : décisions modificatives.

CAMPING : DM N° 1 section investissement.

Monsieur le Maire :

Rappelle que lors de la séance du 20 juin 2014 le conseil municipal avait validé la décision de recruter du personnel pour la rénovation des toitures des sanitaires du camping municipal.

Les travaux ont été réalisés en 2015.

Informe de transférer le cout du poste d'un agent technique supporté en fonctionnement en 2015 sur l'opération 10 rénovation toiture sanitaire.

L'enveloppe budgétaire est à accroître de 4600€.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
INVESTISSEMENT				
Opération toiture sanitaire	2313/040-10	4 600		

Opération toiture sanitaire			2181 - 10	4 600
TOTAL SI		4 600		4 600

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Personnel titulaire	6411/012	4 600		
Travaux en régie			722/042	4 600
TOTAL SF		4 600		4 600

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

Camping : DM N°2 section fonctionnement.

Monsieur le Maire:

Propose pour le budget du camping de régler les dernières frais de fonctionnement de 2015(taxe de séjour)selon la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
INVESTISSEMENT				
Amort. Frais d'établissement	2801/040	2 500		
Opération Mobilier			2184 -15	500
Opération Gouttières et arrêts de neige			2181 - 17	2 000
TOTAL SI		2 500		2 500

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Autres impôts et taxes Dot.amort immo incorp et crp	637/011	2 500	6811/042	2 500
TOTAL SF		2 500		2 500

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- Approuve la réaffectation proposée.

CAMPING : DM N°3 Section fonctionnement..

Annulée et remplacée par la DM n°5.

CAMPING : DM N°4 Section investissement.

Monsieur le Maire :

Informe que les dépenses d'investissement suivantes nécessitent une nouvelle réaffectation dans l'opération 18 "Equipement camping" :

Propose la réaffectation suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
2188/21 op 18	- 350.00	
2183/21 op 18		350.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

CAMPING : DM N°5 section fonctionnement.

Monsieur le Maire,

Informe que les dernières dépenses de fonctionnement nécessitent une augmentation du budget notamment pour des dépenses d'énergie de 2013 non mandatées à ce jour.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
Salaires de base	6411/012	- 300.00		
Remb.sur rémunération du personnel			6419/013	850.00
Prestations de service			706	2650.00
Energie électricité	60612/011	3 800.00		
TOTAL SF		3 500.00		3 500.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

CAMPING : DM N°6 Section fonctionnement.

Monsieur le Maire,

Informe que une régularisation comptable est à effectuer pour prendre en compte l'annulation du titre n°45 de 2014.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
Titres annulés sur exercice antérieur	673	176.00		
Prestations de service			706	176.00
TOTAL SF		176.00		176.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

COMMUNE : DM N°6 Section fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Propose pour le budget de la commune de régler les dernières frais de fonctionnement de 2015 ainsi que les charges sociales pour le 4^{ème} trimestre selon la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Honoraires chap 11	6226	1 600.00		
Personnel titulaire chap 12	6411	4 750.00		
Intérêts sur opération financières chap 66			6616	1 500.00
Remb.rémunérations de personnel chap 13			6419	4 850.00
TOTAL SF		6 350.00		6 350.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- - Approuve les réaffectations proposées.

Commune : DM N° 7 section fonctionnement.

Monsieur le Maire,

Informe que une régularisation comptable est à effectuer pour prendre en compte un débit d'office de DEXIA : assurance du personnel.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
Cotisations pour assurance du personnel chap 012	6455	2765.00		
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion chap 77			7718	2765.00
TOTAL SF		2765.00		2765.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la réaffectation proposée.

8/ Mandatements de monsieur le Maire : Appel concernant la MATT(maison d'animation) et pourvoi en cassation (affaire BERTHOUMIEUX).

En ce qui concerne la MATT, un appel sur le jugement a été fait dans les délais prévus par la loi. Le conseil municipal a procédé à une estimation de la maison d'animation et a adressé une proposition à Maître Brenac pour le rachat de ce bien.

Nous attendons ce jour le retour de Maître Brenac.

En ce qui concerne l'affaire Berthoumieux, un pourvoi en cassation a été formé.

Le conseil municipal décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour ces deux affaires.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés.

9/ Questions diverses.

1/ Admission en non-valeur des titres de recettes de 1998 à 2004.

Sur proposition de Mme le Trésorier, le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette de 1998 à 2004 pour une valeur totale de 414.61€

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Médiathèque, Cinéma

Martine Papaix, adjointe au maire propose que plutôt d'organiser 2 séances par mois organisées par l'ESTIVE, de regrouper les projections sur 2 jours.

La réponse du conseil est négative ; l'ensemble du conseil municipal préfère maintenir 2 séances par mois organisées par l'ESTIVE et voir si la Médiathèque peut organiser 2 jours supplémentaires.

3/ Bénédiction des cloches.

Le baptême des cloches de l'Eglise sera célébré le 20 Décembre 2015 à 15heures. Un vin d'honneur sera proposé à 16heures à la salle des fêtes .

4/Travaux éclairage public.

Le SDCEA a envoyé le devis pour les travaux pour l'entrée de ville montant 55kEUR.

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/Association Foncière Pastorale.

Une réunion informelle avec la Fédération Pastorale et les propriétaires concernés pour la définition du périmètre de l'AFP se tiendra le Mardi 23 Février 2016à 15 heures à la salle des fêtes.

6/Vœux du Maire.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présentera ses vœux à la population Aulusienne le Mardi 29 Décembre 2015 à 18heures. Un apéritif dinatoire sera servi à l'issue de cette réunion..

7/Castelminier.

Patrick Boyer, conseiller municipal contactera Madame Pauline Chaboussou pour organiser une réunion de travail pour le site de Castelminier.